

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL921

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

TITRE

À l'intitulé du projet de loi, substituer aux mots :

« et un droit d'asile effectif »

les mots :

«, un asile garanti et une intégration effective ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet la modification de l'intitulé du projet de loi afin qu'y apparaisse l'objectif d'intégration des étrangers à côté de la maîtrise des flux migratoires et de la garantie de l'exercice du droit d'asile.